

ARRETE N°37/2025

**OBJET : FIN DE DELEGATION DE FONCTION / SIGNATURE A MADAME ZOHRA CHEIK ELEZAAR,
CONSEILLERE MUNICIPALE**

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 6 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté n° 125/2024 en date du 12 décembre 2024,

Vu l'arrêté n° 31/2025 en date du 11 mars 2025,

Considérant qu'il y a lieu de non pas « de rapporter » mais « d'abroger » l'arrêté initial du 12 décembre 2024,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°31/2025 en date du 11 mars 2025, portant délégation de fonction/signature à Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR est modifié comme suit :

« Article 1^{er}: L'arrêté n°125/2024 en date du 12 décembre 2024, portant délégation de fonction/signature à Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR est abrogé à compter du 10 mars 2025».

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté non modifiées par le présent arrêté demeurent inchangées.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 18 mars 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK

